

MEMBRE RÉGULIER

Pour devenir membre régulier, la personne morale, l'organisme ou le titulaire de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois doit faire partie de l'une ou l'autre des catégories ou sous-catégories suivantes. **Veillez cocher la catégorie ou sous-catégorie de membre à laquelle vous appartenez :**

LE MILIEU MUNICIPAL:

- municipalité régionale de comté (MRC)
 municipalité locale (incluant les villes)

LES ORGANISMES RECONNUS DE PRODUCTEURS FORESTIERS:

- syndicat de producteurs de bois (SPB)
 organisme de gestion en commun (OGC)

LES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION D'USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS

- industriel du sciage, déroulage et autres industriel des pâtes et papiers

Nom de l'organisme : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Nom du représentant : _____

Adresse courriel : _____

MEMBRE ASSOCIÉ

Toute personne ou organisme ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence forestière de la Montérégie et qui est intéressé à promouvoir les objectifs de l'Agence peut devenir membre associé.

Nom de l'individu ou de l'organisme : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Nom du représentant : _____

Adresse courriel : _____

Secteur d'activité de l'organisme ou statut de l'individu : _____

Votre statut de membre régulier ou associé sera valide jusqu'au 31 mars 2015.

Aucun frais n'est exigé de votre part pour devenir membre de l'Agence.

Expédier le formulaire complété par la poste ou par télécopieur à :



AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE

749, rue Principale
 Cowansville (Québec) J2K 1J8
 Télécopieur : (450) 266-6141